



684889

Dénomination : FRANCE LANGUEDOC REVISION
SAS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

n° de gestion : 2002B00026

n° d'identification : 439 850 538

n° de dépôt : A2010/001108

Date du dépôt : 09/02/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du
21/01/2010

FRANCE LANGUEDOC REVISION
Société par actions simplifiée
au capital de 72 000 euros
Siège social : 362, rue Georges Besse
30000 NIMES
RCS NIMES B 439 850 538

2326

1108

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 21 JANVIER 2010

Le vingt et un janvier deux mille dix,
A 17 heures

Monsieur Gérard ROUQUETTE, demeurant à NIMES (30900) 69 B, Route de Sauve,

agissant en qualité de Président de la société FRANCE LANGUEDOC REVISION sus-
désignée,

rappelle la situation de l'actionnariat eu égard aux cessions d'actions intervenues ce jour.

Sont présents :

- Monsieur Gérard ROUQUETTE,
- Monsieur Baptiste BLIN

Les associés ont convenu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un directeur général avec les mêmes prérogatives et pouvoirs que ceux du président,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après un échange de vue les associés votent les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Baptiste BLIN est désigné à compter de ce jour, Directeur Général de la société avec les mêmes pouvoirs et prérogatives que ceux du président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Dans l'attente de la transformation de la société en une société d'une autre forme, les associés décident de ne pas rémunérer l'exercice des mandats sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 362, rue Georges Besse à NIMES (30000) au 150 rue Louis Landi à NIMES (30900), et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : à NIMES (30900) 150 rue Louis Landi, situé dans le ressort du Tribunal de Commerce de Nîmes, lieu de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

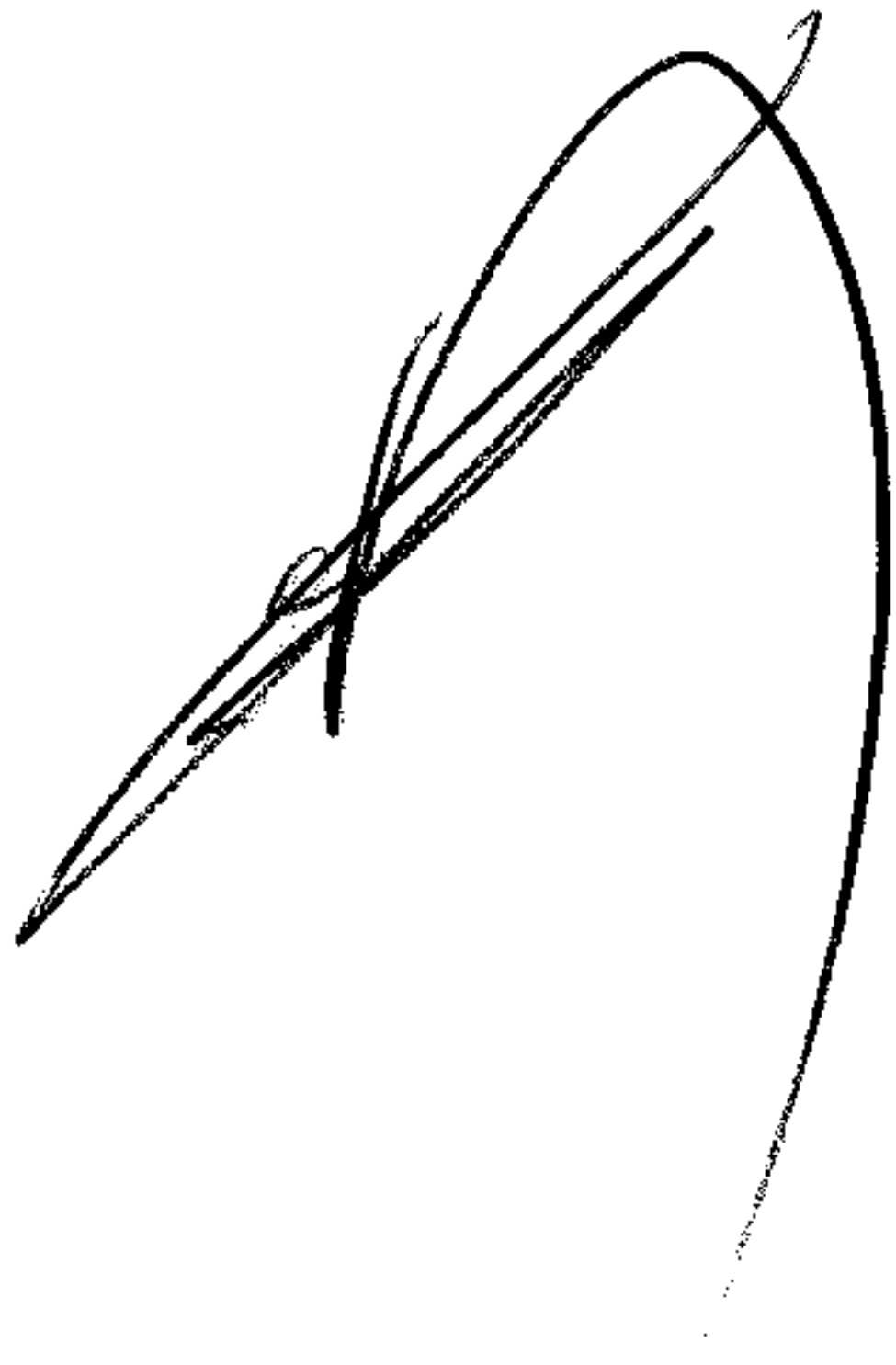
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

Gérard ROUQUETTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that curves downwards and to the left.

Le Directeur Général

Baptiste BLIN

A handwritten signature in black ink, appearing as a stylized, cursive representation of the name 'Baptiste Blin'.